



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 031/2026

### A LA SOCIETE BAYOL SERVICE Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au forage de deux puits d'eau à Tshamundenda, conclu avec la Dot-Metalkol, pour un montant total hors taxe dollars américains soixante-huit mille neuf cent cinquante-cinq, dix-sept centimes (USD 68 955,17) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit collars américains quatre cent quatre-vingt-deux, soixante-huit centimes (USD 482,68), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/02/2026

Directeur Administratif et Financier



0000031